Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Beauvais, le 09 juillet 2015

POLITIQUE DE LA VILLE

Le préfet de l'Oise signe le contrat de ville de Compiègne et de son agglomération

Emmanuel Berthier, préfet de l'Oise, a signé, le 09 juillet 2015, le contrat de ville 2015-2020 de Compiègne avec Philippe Marini, maire de cette commune et président de l' Agglomération de la Région de Compiègne (ARC).

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 a instauré les contrats de ville qui se substituent aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Dans l'Oise, l'Agglomération de la Région de Compiègne, qui compte 73 000 habitants, fait partie des communes historiques de la politique de la ville.
Ville d'histoire, principal pôle économique de la vallée de l'Oise, Compiègne souhaite faire profiter les quartiers en difficulté du dynamisme et de la richesse de son agglomération.
Les quartiers du Clos des Roses, de la Victoire et du Vivier Corax dont plus de la moitié des habitants vit avec moins de 11 250 € par an, sont particulièrement concernés par ce contrat de ville.

Par la signature de ce contrat, élaboré en partenariat avec les associations et les conseils citoyens (composés d'habitants des quartiers prioritaires volontaires et d'acteurs locaux) qui sont en train de se mettre en place, les collectivités s'engagent avec l'Etat sur des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Pour l'ARC, qui s'est dotée d'une équipe de professionnels pour animer et suivre ce contrat de ville, l'accent est mis sur :

– Le développement de l'activité économique et de l'emploi : accompagnement vers l'emploi ; accompagnement des nouvelles entreprises susceptibles d'embaucher des habitants des quartiers prioritaires.

– La cohésion sociale : lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme ; renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

– Le cadre de vie et le renouvellement urbain : faire des quartiers une vitrine de la ville durable ; engager la transformation urbaine du quartier de la Victoire en particulier sur le confort énergétique des logements.

Contacts : M. Cloris, sous-préfet de Senlis - 03.44.06.12.60
Contact presse : 03.44.06.11.24